

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf du mois de décembre, à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD, Jean-Michel BOUAT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-Colonel Philippe CNOUQUART.

Absent excusé :

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 13 décembre 2019.

~~~~~  
**RAPPORT N°68/BUR – 12/19**

**OBJET : Mise à jour et modification du tableau des emplois et des effectifs**

Le président rappelle la délibération du CASDIS du 31 octobre 2007 confirmant la délégation de compétence au bureau du CASDIS des transformations de postes et d'avancements de grade à effectifs constants. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs, étant entendu que ces mises à jour sont le préalable à la nomination d'agents sur les grades, respectent les grades maximum fixés par délibération du CASDIS du 13 février 2019 portant sur l'organigramme et que le coût de ces avancements est prévu aux budgets 2019 et 2020.

Filière sapeur-pompier – 3SM

La mise à jour est liée au recrutement d'un nouveau médecin-chef au 1<sup>er</sup> novembre 2019 au grade de médecin hors classe, l'ancien poste de médecin-chef étant occupé préalablement par un médecin au grade de médecin de classe exceptionnelle.

| Filière sapeur-pompier - 3SM  | Nombre de postes actuels ouverts | Nombre de postes après modification | Date     |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------|
| Médecin classe exceptionnelle | 1                                | 0                                   | 01/11/19 |
| Médecin hors classe           | 0                                | 1                                   |          |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1</b>                         | <b>1</b>                            |          |

### Filière sapeur-pompier professionnel

Les mises à jour suivantes du tableau des emplois et des effectifs des officiers et des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, font suite à un avis favorable de la CAP SPP catégorie B du 13 décembre 2019 portant sur :

- la promotion d'un lieutenant de 2<sup>nd</sup>e classe au SCTA au grade de lieutenant 1<sup>er</sup>e classe au titre de l'avancement au choix,
- la promotion d'un adjudant au SCTA au grade de lieutenant 2<sup>nd</sup>e classe au titre de la promotion interne au choix.

| Filière sapeur-pompier professionnel | Nombre de postes actuels ouverts | Nombre de postes après modification | Date    |
|--------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------|
| Lieutenant 1 <sup>er</sup> e classe  | 24                               | 25                                  | 1/01/20 |
| Lieutenant 2 <sup>nd</sup> e classe  | 5                                | 5                                   |         |
| Adjudant                             | 99                               | 98                                  |         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>128</b>                       | <b>128</b>                          |         |

### Filière technique

Une mise à jour du tableau des emplois et des effectifs est rendue nécessaire par l'accueil en mars 2020, au service études du GSIC d'un technicien informatique au grade de technicien principal de 1<sup>er</sup>e classe sur le poste jusqu'alors occupé par un ingénieur, vacant depuis fin août 2019.

En outre, une modification d'un poste d'adjoint technique laissé vacant en poste de technicien principal 2<sup>nd</sup>e classe est proposée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet, par délibérations n°018 du 23 mars 2018 et n°057 du 23 novembre 2018, le conseil d'administration du SDIS a engagé une procédure de détachement-intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des 9 opérateurs PATS du CTA/CODIS sur la filière des sapeurs-pompiers professionnels. 8 d'entre-eux ont répondu favorablement à cette proposition : 5 postes de caporaux et 3 postes de caporaux chefs au SCTA ont alors été ouverts parallèlement à la fermeture de 4 postes d'adjoints techniques, 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>nd</sup>e classe et 3 postes d'agents de maîtrise.

Le 9<sup>ème</sup> poste de PATS du CTA/CODIS n'a pas été transformé en poste de SPP, l'agent qui l'occupait, alors parti en disponibilité ayant été remplacé, par voie de mutation, par un SPP recruté sur un poste de sapeur-pompier professionnel alors vacant au tableau des emplois (poste au SPOP). Cette situation a ainsi laissé vacant le poste d'adjoint technique au SCTA qui nécessite aujourd'hui d'être modifié en un poste de technicien principal 2<sup>nd</sup>e classe pour affectation au SPOP.

| Filière technique                             | Nombre de postes ouverts | Nombre de postes après transformation | Date    |
|-----------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---------|
| Ingénieur                                     | 3                        | 2                                     | 1/01/20 |
| Technicien principal 2 <sup>nd</sup> e classe | 1                        | 2                                     |         |
| Technicien principal 1 <sup>er</sup> e classe | 5                        | 6                                     | 1/03/20 |
| Adjoint technique                             | 5                        | 4                                     | 1/01/20 |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>14</b>                | <b>14</b>                             |         |

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les mises à jour et modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***